

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf août deux mil dix-neuf, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mme LENA Yvette, M. MENARD François, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MORIN Claude, M. LE GOFF Michel, M. LE NY Thierry, Mme PLAZA Stéphanie, M. HUIBAN Jean, M. GAUDART Joël et Monsieur WEBER Gwendal.

Absents : M. MAHOT Jean-François, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, LAZENNEC Gilles, Mme LE LAY Béatrice, M. JANNO Patrick, Mme CULOTO Elisabeth et Monsieur LE BRETON Mikaël.

Monsieur MAHOT Jean-François a donné procuration à Monsieur MORIN Claude.

Madame LE MESTE – LE CORRE Eliane a donné procuration à Monsieur LE CORRE André.

Madame LE LAY Béatrice a donné procuration à Madame LENA Yvette.

Monsieur JANNO Patrick a donné procuration à Madame JANNO-CLEMENT Marie-Sophie.

Monsieur LE GOFF Michel a été nommé secrétaire de séance.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

INFORMATION

Objet : Service public d'assainissement collectif – Restitution du rapport diagnostique d'études par les cabinets SCE et IRH, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le point inscrit à l'ordre du jour ne nécessite pas le vote d'une délibération par le Conseil municipal et propose donc aux membres présents de prendre connaissance de la présentation du rapport diagnostique menée par les cabinets SCE et IRH.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre connaissance de la proposition de Monsieur ROSSI Jean-Luc présent dans le public, qui souhaite solliciter l'acquisition de la parcelle AE 290 (l'ancienne école et son bâtiment annexe) afin d'y développer un projet d'établissement d'enseignements artistiques.

Monsieur le Maire précise que Monsieur ROSSI est aussi acquéreur des bâtiments appartenant au CCAS, situés sur les parcelles limitrophes de l'ancienne école. Le conseil d'administration du CCAS ayant déjà délibéré à l'unanimité pour autoriser la vente de ces parcelles, il sera également proposé une nouvelle délibération au conseil d'administration pour acter cette vente au profit de Monsieur ROSSI.

Vu le projet et la proposition d'achat global proposés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder cette parcelle au prix 35 100 Euros (trente-cinq mille cent euros) au profit de Monsieur ROSSI Jean-Luc.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour la vente des biens situés 1 Rue Maréchal Leclerc, parcelle cadastrée section AE numéro 290, pour un montant de 35 100 Euros, au profit de Monsieur ROSSI Jean-Luc ;
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- Dit que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- Dit que l'office notarial du FAOUEÏT représentera la commune.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Délibération n° 41/2019

Objet : Projet d'aménagement des abords du pôle de santé pluridisciplinaire – Validation de l'avant-projet définitif et dépôt du permis d'aménager.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement des abords du pôle de santé pluridisciplinaire a été finalisé par le bureau d'études 2LM recruté pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

Le coût de cette opération est estimé à 653 644,01 € hors taxes soit 784 372,81 € TTC :

- Maîtrise d'œuvre : 11 801,51 € hors taxes ;
- Travaux :
 - Lot N°1 Terrassements - Voirie - Revêtements – Eclairage : 453 904,00 €
 - Lot N°2 Assainissement EU/EP : 179 809,50 €
 - Lot N°3 Contrôles : 8 129,00 €

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'effacement des réseaux Rue de Saint Fiacre, Morbihan Energies (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan situé à VANNES), assurera la maîtrise d'œuvre de ces travaux (électricité – éclairage public – télécom) et prendra à sa charge une participation de 70% des dépenses hors taxes.

L'estimation prévisionnelle globale de Morbihan Energies s'élève à 84 800,00 € HT soit une contribution financière de 59 360,00 € de la part de Morbihan Energies et un reste à charge pour la commune de 25 400,00 € HT, la TVA restant à la charge de la commune (soit 4 380,00 €).

Cette contribution d'un montant total de 29 820,00 euros (TVA communale comprise) se décompose comme suit :

- Electricité - Effacement - Montant de la contribution : 18 870,00 euros ;
- Eclairage - Rénovation (éclairage public) - Montant de la contribution : 10 950,00 euros.

Le Maire énumère les accords de subventions obtenues :

- Subvention du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) – Subvention d'investissement de 40 166,00 € ;
- Subvention de l'Etat de 75 878 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du Contrat de ruralité du Pays COB.

Le Maire énumère les subventions demandées en cours d'instruction :

- Le Département peut attribuer une subvention au titre du Programme de Solidarité Territorial » (PST) d'un montant de 94 764 €. Le dossier est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le plan de financement suivant :

- Subvention du FISAC : 40 166,00 € ;
- Subvention de l'Etat : 75 878,00 € ;
- Subvention du Département : 94 764,00 € ;
- Autofinancement : 442 836,01 € ;
- TOTAL : 653 644,01 €.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de l'autoriser à déposer le permis d'aménager afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour et une voix contre (M.WEBER) :

- Approuve l'avant-projet définitif et son évaluation financière ;
- Approuve le plan de financement de l'aménagement des abords du pôle de santé pluridisciplinaire tel que présenté plus haut ;
- Décide de confier au Syndicat Morbihan Energies les travaux évoqués ci-dessus du projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette mise en application (la convention de financement et de réalisation...) ;
- Autorise le Maire à signer au nom de la commune tous actes destinés à assurer l'exécution des articles qui précèdent, ainsi que tous documents qui en seraient le préalable ou la conséquence, et notamment à solliciter toutes autorisations administratives (permis d'aménager...).

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 42/2019

Objet : Repas annuel des personnes âgées – Tarif 2019.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été établi à partir de 2001 le principe de la gratuité du repas annuel des personnes âgées à toutes celles de plus de 70 ans. Pour tout participant de moins de 70 ans, une contribution à la journée comprenant le repas et l'animation est réclamée. Cette participation a été fixée à 17,00 € en 2018.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les nouvelles conditions de participation au repas annuel des personnes âgées 2019 comme suit :

- Participant de 70 ans et plus : **gratuit** ;
- Participant de moins de 70 ans : **17,00 €**.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

DECISIONS

Décision n° 10/2019 du 10 juillet 2019 :

Objet : Projet d'aménagement des abords du pôle de santé pluridisciplinaire, Rue de Saint-Fiacre - Demande de subvention.

Le Maire du FAOUE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 11 en date du 25 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000,00 €.

DECIDE :

Article 1 : De solliciter le soutien de l'Etat au titre de la DSIL 2019 (Contrat de ruralité du Pays Centre Ouest Bretagne) dans le cadre du projet d'aménagement des abords du pôle de santé pluridisciplinaire, Rue de Saint-Fiacre. Le coût des travaux de cette opération étant estimé à 473 820 € hors taxes soit 568 584 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Monsieur le Trésorier Municipal.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Décision n° 11/2019 du 16 juillet 2019 :

Objet : Enrichissement et restauration de la collection du Musée du Faouët. Demande de subventions du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) et du Fonds régional de restauration pour les musées (FRAR) pour l'année 2019.

Le Maire du FAOJET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 11 en date du 25 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000,00 €.

DECIDE :

Article 1 : De solliciter le soutien du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) et du Fonds régional de restauration pour les musées (FRAR) pour l'année 2019 dans le cadre de la politique d'enrichissement et de restauration de la collection du musée du Faouët.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Monsieur le Trésorier Municipal.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du vingt-six septembre deux mil dix-neuf les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
39/2019	Demande de modification de l'ordre du jour du présent conseil municipal.
40/2019	Vente de l'ancienne école et son bâtiment annexe sis 1 rue Maréchal Leclerc – Parcelle AE290.
41/2019	Projet d'aménagement des abords du pôle de santé pluridisciplinaire – Validation de l'avant-projet définitif et dépôt du permis d'aménager.
42/2019	Repas annuel des personnes âgées – Tarif 2019.

LE CORRE André	LENA Yvette	MENARD François	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice Absente	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane Absente	MAHOT Jean- François Absent
LAZENNEC Gilles Absent	LE NY Thierry	LE GOFF Michel	HUIBAN Jean	GAUDART Joël
PLAZA Stéphanie	JANNO Patrick Absent	LE BRETON Mikaël Absent	WEBER Gwendal	CULOTO Elisabeth Absente